



CGT-PEP / 69  
www.cgtpep69.com

## **LE RSA UNE ARNAQUE !!!**

Contrairement aux effets d'annonce, le RSA n'est absolument pas la solution pour résoudre les problèmes des privés d'emploi ou des travailleurs pauvres

Il est présenté comme une mesure pour remettre les chômeurs au travail !

**FAUX** : alors que l'on prévoit plus de 600 000 chômeurs de plus pour 2010 ce sont des emplois au rabais qui sont proposés et l'explosion de la précarité.

- C'est exclure les moins de 25 ans
- C'est cacher aux bénéficiaires du RSA qu'ils pourront être radiés, laissés sans ressources s'ils refusent deux offres raisonnables d'emploi.

**LE RSA PEUT APPARAÎTRE** comme une « bouffée d'air » pour certains par une augmentation de ressources.

**FAUX** : globalement c'est toute une série de droits sociaux qui risquent de disparaître :

- Réduction APL ou des allocations
- Suppression de l'API (allocation de parent isolé)
- Suppression de la gratuité des transports pour les minima sociaux
- Primes de Noël, etc.
- Risque de remise en cause, pour certains, de la CMU.

### Par contre ce qui est sûr !

C'est que le RSA est un véritable cadeau pour les patrons par les multiples exonérations financières.

C'est le risque que les salariés payent l'indemnisation du chômage et non plus les grands groupes patronaux responsables de la situation. A terme c'est le risque même de voir disparaître le droit à l'Assurance chômage.

**EN RESUME LE RSA (REVENU SANS AVENIR) DOIT DISPARAITRE**

**QUAND ON SAIT TROUVER DES MILLIARDS D'€ POUR LES BANQUES ET LES ACTIONNAIRES ON PEUT TROUVER DE QUOI ERADIQUER LA PAUVRETE**

**D'autres solutions sont possibles :**

- Arrêt des plans sociaux et des licenciements
- Le service public de l'emploi passe par :
- L'arrêt de la répression contre les chômeurs
- L'arrêt des radiations



L'abrogation de l'ORE – OVE

- Arrêter les exonérations de cotisations sociales qui sont inefficaces pour la création d'emploi, le développement économique.
- Les minimas sociaux sont insuffisants, c'est un véritable revenu de remplacement dont les chômeurs ont besoin.

**Tous les salariés privés d'emploi doivent être indemnisés à hauteur minimale de 1500 €.**

***La CGT vous invite à contacter ses militants pour vous informer sur vos droits.***

***Ne restez pas isolés (es), ensemble on peut beaucoup : Organisez vous, rejoignez nous***

-----  
Chômeur - précaire rebelle,  
Je me syndique à la CGT

Nom ..... Prénoms : .....

Adresse : .....

Courriel : ..... Téléphone : .....

A découper et à retourner au :  
Syndicat CGT-PEP / 69, UL 124 – 31 rue Quivogne 69002 Lyon

Mail : [pepsy.cgt69@wanadoo.fr](mailto:pepsy.cgt69@wanadoo.fr) Téléphone : 06 30 01 91 79  
-----